

# L'Écho d'Avully

Bulletin d'information de la Mairie d'Avully



**11**  
2024

Édition n° 92



## Sommaire

Édito	3
Conseil municipal	4
Brèves   Médailles de chien	5
Ferrailles et encombrants, que puis-je déposer ?	6-7
"Local 52B", votre nouvel espace de rencontre !	8-9
À vos fourneaux !	10
Fête de l'Escalade	11
Faites-vous plaisir en partant skier !	12
Investir pour l'avenir	13
Un été avulliotte en images...	14
ASPADA	15

## Impressum

### Éditeur

Mairie d'Avully

### Responsable de la publication

Joëlle Stadelmann

### Graphisme

Candy Factory

### Archives

Les bulletins communaux sont également disponibles en PDF sur : [avully.ch/journal-communal](http://avully.ch/journal-communal)

### Tirage et diffusion

800 exemplaires  
Tout ménage (Commune d'Avully)

Imprimé sur papier 100% sans bois, certifié FSC et PEFC.



## Il fait bon vivre à Avully !

### ÉDITO

Une expression nous revient souvent aux oreilles: "Il fait bon vivre à Avully". Pas étonnant puisque l'ONU classe la Suisse 3<sup>ème</sup> meilleur pays où il fait bon vivre !

Là où il fait bon vivre, c'est là où les conditions de vie sont agréables. Cela fait toujours plaisir de savoir que vous êtes bien à Avully car c'est aussi ce à quoi nous travaillons.

Après l'inauguration d'un parcours contemplatif composé de bancs et agrémenté de nouveaux arbres à travers la commune, c'est au tour du "Local 52B" - précédemment local Gena - de trouver une nouvelle jeunesse dans un projet de café communautaire, un lieu de rencontre et de convivialité.

Pour le bien-être de nos élèves, le projet d'acquisition d'un futur espace qualitatif entièrement dédié aux cuisines scolaires est en bonne voie, sans oublier celui de chauffage à distance (CAD) qui avance de manière positive.

Au plan de l'animation, outre les fêtes officielles, "Maisons en pain d'épices", un tout nouvel événement pour le plaisir des petits grands (gourmands !), aura lieu le 30 novembre au "Local 52B".

Et puis, n'oublions pas les traditionnelles réjouissances de fin d'année et ses moments de partage et de bonheur.

Nous vous adressons tous nos vœux pour de très heureuses fêtes ici, à Avully, là où il fait si bon vivre !

**Cyril Baudin**  
Adjoint

**Vincent Mottet**  
Maire

**Pascal Dethiollaz**  
Adjoint

# Conseil municipal

VIE POLITIQUE

## Reflets des séances de juin à octobre 2024

### L'Exécutif informe...

- ▶ qu'une séance d'information spécialement adressée aux propriétaires de maison individuelle est organisée dans le but de leur présenter les mesures permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment, ainsi que les soutiens financiers à disposition
- ▶ qu'un courrier a été adressé aux tpg pour signaler que les bus sont quelques fois très chargés aux heures de pointe
- ▶ que le projet CAD-Avully continue à avancer avec la tenue d'une présentation aux propriétaires de Gennecy et leurs représentants afin de les sensibiliser à la pertinence de cette action et à l'intérêt pour eux de se joindre à ce projet
- ▶ que la commune a versé Frs 1'000.- à la Chaîne du Bonheur pour soutenir les actions liées aux fortes intempéries subies par les cantons du Tessin et du Valais début juillet
- ▶ que les mesures prises par le canton pour limiter, voire supprimer à certains endroits, l'éclairage public nocturne sur les routes cantonales sont désormais effectives et que, de son côté, la commune est en voie de terminer des mesures similaires concernant ses propres routes

### Le Conseil municipal a ...

- ▶ indiqué soutenir la direction suivie par l'exécutif dans le projet de réhabilitation du bâtiment du 52B avenue de Gennecy en y projetant la création d'un étage supplémentaire sur une partie du bâtiment seulement
- ▶ donné son approbation à ce que la commune entre dans le programme "Collectivité performance", programme d'études soutenues par différents fonds visant à procéder à des rénovations énergétiques des immeubles locatifs
- ▶ accepté la modification des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne (ORPC) après avoir accepté l'entrée, dans ce groupement, de la commune de Confignon
- ▶ rejoint la position de l'exécutif qui a répondu au responsable d'une pétition demandant l'extension de tpg flex aux week-ends
- ▶ accepté d'ouvrir des crédits budgétaires supplémentaires 2024, concernant l'achat de deux bennes (volées) pour déchets de jardin, une extension des honoraires liés aux études pour la réfection du pont d'Eaumorte et le changement du routeur-switch de la mairie

# Brèves

## Fermeture de fin d'année

L'administration communale sera fermée du mardi 24 décembre 2024 au mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025 inclus.

## Évacuation des sapins de Noël

Pour l'évacuation des sapins, merci d'utiliser uniquement les bennes pour les déchets de jardins prévues à cet effet, lesquelles se trouvent dans le parking de l'école, (angle chemin des Meurons – chemin des Trois-Noyers) ainsi qu'au Banc-de-Pierre (route d'Épeisses).

## Info neige

L'hiver est proche !

Pour le confort de tous, et afin de permettre aux engins de déneigement de travailler dans des conditions optimales, il est indispensable de ne pas stationner de véhicules hors des cases prévues à cet effet afin de laisser la chaussée et les trottoirs libres de tout encombrement.

Tout abus sera sanctionné.

## Dates des levées des encombrants et de la ferraille en 2025

- ▶ jeudi 16 janvier
- ▶ jeudi 20 mars
- ▶ jeudi 19 juin
- ▶ jeudi 21 août
- ▶ jeudi 16 octobre
- ▶ jeudi 20 novembre

*Merci de vous rendre en priorité à l'ESREC - Espace de récupération de Châtillon, qui propose des horaires d'ouverture particulièrement larges.*

# Médailles de chien

Dès janvier prochain et avant le 1<sup>er</sup> avril 2025, les détenteurs de chien(s) ont l'obligation d'acquiescer la marque de contrôle officielle auprès de l'administration communale, au prix de Frs 20.-.

Les documents suivants sont requis :

- ▶ Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS (puce électronique)
- ▶ Attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour "détenteur de chien"
- ▶ Carnet / passeport avec vaccination contre la rage encours de validité
- ▶ Les cours ne sont plus obligatoires mais recommandés pour toute personne ayant acquis un nouveau chien sauf pour les grands chiens (test TMC)





## Ferraille et encombrants, que puis-je déposer ?

### DÉCHETS

Chaque année, six dates sont prévues pour que la population avulliotte puisse déposer de la ferraille et/ou des encombrants à proximité immédiate de chez elle. Toutefois, cette possibilité n'est pas une occasion de vider son grenier ou de se débarrasser de petits objets qui sont tout sauf des encombrants ou de la ferraille.

À chaque date de levée de la ferraille et des encombrants, deux mêmes constats s'imposent : d'innombrables objets ou matériaux s'amoncellent mais peu d'entre eux, finalement, sont des éléments assimilables à des encombrants ou à de la ferraille. Une fois encore, il nous faut rappeler qu'un encombrant est un objet qu'il est difficile de pouvoir transporter dans un espace dédié à sa destruction ou sa valorisation du fait de sa taille. Quant à la ferraille, il convient également de faire le lien avec la taille de l'objet.

Le second constat tient à la quantité de déchets déposés. Là également, il nous faut rappeler que cette prestation n'a pas pour but de permettre à celui ou celle qui décide de vider sa grange, (une pièce de) son appartement ou son garage de pouvoir le faire en déversant sur le trottoir ou devant sa propriété une quantité de déchets qui, dans ce cas, est totalement démesurée.

En premier lieu, il appartient à chacun d'assumer l'évacuation de ses propres déchets, en les triant et valorisant si possible, quels qu'en soient le type ou la taille, et en les déposant dans des structures appropriées.

Le service de relevage de ferrailles et d'encombrants mis en place par la commune est complémentaire à l'action individuelle, elle n'est ni un dû, ni l'occasion de se débarrasser de tout ce qui encombre chez soi ou qui est devenu inutile en le déposant sur le trottoir ou au coin de sa maison.

Qui plus est, cette prestation a un coût pour la commune – et donc pour le contribuable – très élevé, alors qu'un dépôt individuel à l'ESREC de Châtillon, par exemple, n'a aucun impact sur les finances communales.

Pour connaître les objets que vous pouvez déposer aux encombrants, référez-vous aux informations figurant dans les encadrés colorés, qui précisent clairement ce qui est accepté ou refusé lors des collectes de ferraille et d'encombrants.

Par esprit de civisme, mais aussi pour préserver ce service, sans quoi des réflexions sur son maintien ne pourront être évitées, il est donc crucial que chacun respecte ces consignes.

Pour le bien de tous et pour un environnement respecté, nous comptons sur vous !

### Dépôt autorisé



- ▶ Accessoires de décoration
- ▶ Ferraille
- ▶ Matelas
- ▶ Mobilier
- ▶ Tapis
- ▶ Ustensiles de cuisine

### Dépôt toléré\*



- ▶ Électroménagers
- ▶ Objets électriques
- ▶ Objets électroniques

*\* Les commerces ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils, quelle que soit la marque, le lieu et la date d'achat.*

### Dépôt interdit



- ▶ Aérosols
- ▶ Batteries
- ▶ Céramique
- ▶ Déchets de chantier
- ▶ Faïence
- ▶ Miroirs
- ▶ Néons et ampoules longue durée
- ▶ Peintures

### Dépôt interdit



- ▶ Porcelaine
- ▶ Pneus
- ▶ Produits chimiques ou toxiques
- ▶ Quincaillerie
- ▶ Tout produit considéré comme dangereux
- ▶ Verres de vitres
- ▶ Visserie

# "Local 52B" : votre nouvel espace de rencontre !

## VIE SOCIALE

À l'issue d'une série de réflexions et de consultations avec une partie des habitants, les travailleurs sociaux hors murs et la commune ont conjointement élaboré un projet ambitieux, qui consiste en la création d'un "nouvel espace social" au 52B avenue de Gennecy.

Différentes activités, telles qu'un **café communautaire**, des **informations et conseils** et même la diffusion d'un **match de Champions League** sont prévues.

Cet espace a pour vocation de répondre aux attentes et aux besoins de chacun : rencontrer de nouvelles personnes, partager des expériences, échanger des idées, s'impliquer dans la vie de la commune et renforcer le sentiment d'appartenance à la commune.

Que ce soit pour un besoin d'écoute, un désir de participation active ou simplement l'envie de se retrouver en bonne compagnie, ce nouvel espace social situé avenue de Gennecy 52B est prêt à vous accueillir.

### Café communautaire

Envie de vous détendre autour d'une tasse de café, de faire connaissance avec vos voisins, de partager des idées nouvelles, ou de vous impliquer activement dans des initiatives locales? Ce nouvel espace est pensé pour répondre à toutes ces envies et bien plus encore. Il offre un cadre convivial où chacun peut venir discuter, s'informer, ou simplement profiter d'un moment de pause dans un environnement accueillant.

### Heures d'ouverture :

- ▶ Mardi de 16 h00 à 19 h00
- ▶ Mercredi de 9 h00 à 12 h30
- ▶ Jeudi de 9 h00 à 12 h30



## Informations et conseils

Le Centre d'action sociale de Bernex (CAS) vous propose un accompagnement gratuit et confidentiel pour toutes vos démarches administratives, sociales ou financières.

Que vous ayez besoin d'informations, de clarifier votre situation ou d'entreprendre des démarches, des professionnels du Centre d'action sociale de Bernex (CAS) sont à votre disposition lors des permanences. Ils vous accompagnent gratuitement et en toute confidentialité dans vos démarches.

La Police municipale sera également présente pour échanger avec vous et vous offrir son soutien dans un cadre sécurisé et bienveillant.



## Dates

- ▶ Mercredi 20 novembre de 13h00 à 16h30  
présence du CAS de Bernex
- ▶ Mercredi 4 décembre de 13h00 à 16h30  
présence du CAS de Bernex
- ▶ Mercredi 11 décembre 13h00 à 16h30  
présence de la Police municipale et du CAS de Bernex

## Diffusion d'un match de football de la *Champions League*

Rejoignez-nous pour une soirée chaleureuse et festive à l'occasion de la diffusion d'un match de la *Champions League*!

Que vous soyez un inconditionnel du football, un passionné de sport, ou simplement en quête d'une soirée conviviale, c'est le moment idéal pour encourager votre équipe favorite, vivre les émotions du match en direct, et partager l'ambiance avec d'autres spectateurs.

Venez profiter de cette belle occasion pour rencontrer de nouvelles personnes, échanger autour du sport, et célébrer ensemble dans une atmosphère accueillante et animée.

**Liverpool – Real Madrid**  
**Mercredi 27 novembre à 21h00**  
 Pizzas offertes



# À vos fourneaux !

MANIFESTATION

Venez nombreux pour un moment de partage et de convivialité.

Les élus vous proposent un événement amusant et créatif !

Nous vous invitons à réaliser vos propres maisons en pain d'épices chez vous et de les déposer au "Local 52B" à Gennecy afin de créer un village de Noël.

Vous pourrez laisser libre cours à votre créativité pour décorer ces maisons à votre goût. Laissez parler votre imagination et exprimez votre sens artistique à travers chaque détail. Que ce soit par des couleurs, des textures ou des éléments originaux, chaque décoration pourra refléter votre style.

Pour récompenser les efforts les plus inspirés, une surprise attendra la personne qui aura réalisé la création la plus belle et la plus impressionnante. Soyez audacieux et créatif, car chaque idée pourrait faire la différence !

Que vous veniez en famille, entre amis ou même seul, nous partagerons un agréable moment autour d'un vin ou d'un thé chaud et profiterons du village créé ensemble.

Nous avons hâte de découvrir vos différents talents de pâtissier.

Vous recevrez prochainement un dépliant avec toutes les informations nécessaires pour participer, incluant également une recette pour la fabrication de votre maison.

Venez nombreux !

■ Le Conseil municipal

**Samedi  
30 novembre 2024**

Venez déposer vos créations  
de 14 h à 16 h au "Local 52B".

Ouverture au public pour  
découvrir le village dès 18 h.



# Fête de l'Escalade vendredi 13 décembre 2024

## MANIFESTATION

Une nouvelle fois l'ASPADA – Association des parents d'élèves d'Avully, l'École d'Avully, en collaboration avec la commune, organise la fête de l'Escalade. Venez partager ce moment festif le **vendredi 13 décembre 2024** :

## Programme

### 18 h 00

Rendez-vous devant la mairie pour la mise en place du cortège

### 18 h 15

Départ du cortège aux flambeaux aux sons de l'Harmonie d'Avully

### 18 h 45

Arrivée à l'école, chants des enfants, thé et vin chaud sous le préau couvert

### 19 h 30

Ouverture des portes de la salle polyvalente  
Repas chaud (préinscription requise)  
Buffet de pâtisseries – "Rituel de la marmite"

### 20 h 30

Défilé des participants déguisés en musique

### 21 h 30 – 23 h 00

Disco



## Un peu d'histoire...

### Que s'est-il passé en 1602 ?

Cette année-là, Genève, prospère république, attise la convoitise de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> de Savoie, qui rêve d'en faire sa capitale au nord des Alpes et de lutter contre le calvinisme, avec le soutien du pape. Malgré une paix théoriquement établie, il tente une attaque surprise dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602.

Une troupe de 2'000 soldats savoyards escalade les remparts de Genève, mais l'alerte est donnée à 4 h 30 par un coup d'arquebuse. La cloche de la cathédrale

sonne, et les citoyens, armés de hallebardes, rejoignent la milice pour défendre la ville.

Parmi les actes héroïques, la Mère Royaume, célèbre pour avoir ébouillanté un Savoyard avec une marmite de soupe, est commémorée chaque année avec des marmites en chocolat. Depuis, entre déguisements, soupe aux légumes, cortèges aux flambeaux et chants traditionnels, cette fête, appelée "l'Escalade", reste profondément enracinée dans la culture genevoise.

# Faites-vous plaisir en partant skier !

ACTIVITÉ SPORTIVE

Plongez dans la nature, dévalez les pistes en ski ou en snowboard entouré de vos proches, et vivez des moments uniques ! Ces escapades hivernales vous promettent une évasion totale et des souvenirs marquants à chaque descente.

Les montagnes n'attendent que vous pour révéler leur magie.

Pour la saison de ski 2025, les communes d'Avully, d'Avusy et de Chancy offrent à leurs résidents Frs 20.- (mais maximum 50% du prix de l'abonnement) sur chaque abonnement journalier de ski que vous aurez acheté dans la station de votre choix.



Cette offre est :

- ▶ Valable pour la période du 6 janvier au 31 mars 2025
- ▶ Limitée à 5 fois par personne au maximum
- ▶ Il est possible de bénéficier de cette offre uniquement 2 jours maximum par semaine (du lundi au dimanche)
- ▶ Disponible selon les limites budgétaires

Modalités de remboursement sur :

→ [www.sortiesdeski.ch](http://www.sortiesdeski.ch)

Remboursement jusqu'au 19 avril 2025

# Investir pour l'avenir

FINANCES COMMUNALES

La commune d'Avully entre, bon gré mal gré, dans une phase active d'investissements nécessaires. Mais qu'est-ce qu'un investissement et qu'induit-il pour une collectivité publique ?

L'explosion démographique qu'a vécu Avully de la fin des années 1960 aux années 1980 a nécessité de très lourds investissements jusqu'au début des années 1990. Les mécanismes de péréquation n'étaient pas encore aussi favorables qu'aujourd'hui et c'est relativement livrée à elle-même que la commune a dû digérer, durant de longues années, les dépenses en investissements qu'elle a dû consentir.

Puis ces mécanismes se sont mis en place pendant que, parallèlement, les amortissements ont diminué, laissant entrevoir de nouvelles possibilités d'investir.

À ce stade, une petite parenthèse d'explications s'impose pour comprendre comment s'articulent, en finance publique, les investissements d'une part et le fonctionnement de l'autre.

Lorsqu'un crédit d'investissement est voté par le Conseil municipal pour réaliser ou acquérir un objet, cela impacte la trésorerie, autrement dit, avec quel "argent" la commune va financer cette dépense: celui dont elle dispose sur ses comptes et/ou celui qu'elle va devoir emprunter? De l'état de son capital mais aussi des conditions du marché de l'emprunt et également de ses besoins immédiats en regard de son fonctionnement et d'autres investissements dépendra sa décision. À noter que le recours à l'emprunt a un impact sur le budget de fonctionnement, par les intérêts et les éventuels amortissements financiers dus au créancier.

Le second effet d'un crédit d'investissement est celui d'enclencher un amortissement économique qui élargera au budget de fonctionnement durant un nombre d'années fixé légalement.

Et cela n'a rien d'anodin puisque le budget de fonctionnement, comme son nom l'indique, est celui qui permet à la commune de fonctionner, de verser des subventions, de financer des prestations, d'entretenir ses infrastructures, etc.

Les amortissements, issus des investissements, pèsent donc concrètement sur le budget de fonctionnement.

Aujourd'hui donc, le niveau des amortissements issus d'anciens investissements est extrêmement bas, les taux hypothécaires retrouvent un niveau pas trop éloigné de celui d'avant 2022 et, surtout, les projets ne manquent pas, que ce soit pour rénover, assainir, entretenir les infrastructures et bâtiments communaux ou répondre aux besoins actuels et futurs.

À cela s'ajoute de nécessaires interventions lourdes sur le parc immobilier détenu par la commune, et, bien que ces investissements, liés à des biens de rente, n'enclenchent pas d'amortissements, ils pèseront tant sur la trésorerie que sur les ressources humaines.

Les autorités communales se sont d'ores et déjà engagées dans la voie des investissements. Des projets tels que la création d'un réseau de chaleur à Gennecy, la rénovation et le rehaussement du bâtiment du 52B avenue de Gennecy, la réfection du pont d'Eaumorte, la rénovation des collecteurs eaux-usées/eaux pluviales situés sous l'avenue de Gennecy ou l'acquisition de locaux pour y installer les cuisines scolaires devraient, dans un terme relativement proche, faire l'objet d'ouvertures de crédits.

Ces projets – et d'autres – représentent plus de Frs 8'000'000.- d'investissements pour une moyenne de plus de Frs 300'000.- annuels d'amortissements. C'est beaucoup mais peu en comparaison des près de Frs 52'000'000.- d'investissements, générant Frs 2'000'000.- d'amortissements que les autorités exécutives ont identifié pour les dix prochaines années.

L'investissement est malgré tout un gage sur l'avenir. Sans cela, ce sont les générations qui nous succéderont qui devront prendre en charge ce qui n'aura pas été fait.

# Un été avulliotte en images...

MANIFESTATIONS



# ASPADA

VIE ASSOCIATIVE

## L'ASPADA a besoin de vous pour continuer sa mission !

### Nous lançons un appel à l'aide !

L'ASPADA (l'Association des parents d'élèves d'Avully) traverse une période difficile. Nous faisons face à un manque de bénévoles qui menace directement la continuité de notre mission.

Sans votre aide, l'ASPADA pourrait bien être contrainte de limiter ses activités, voire même de supprimer certains événements tels que la Fête de l'Escalade.

Mais avant toute chose, L'ASPADA, c'est quoi ?

L'ASPADA est une association de bénévoles qui fait le lien entre les parents d'élèves, l'école, et la mairie et dont le rôle est de défendre les intérêts de tous les élèves et d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous à l'école.

L'ASPADA est membre de la FAPEO (Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel), association faitière des Associations des Parents d'Élèves.

Concrètement, nous nous engageons à offrir aux enfants et à leurs parents des moments festifs, tels que l'organisation de la Fête de l'Escalade et de la matinée Pedibus ou de l'animation de certains jeux des Promotions en collaboration avec la commune.

Nous travaillons également main dans la main avec l'école pour l'organisation du Troc du Livre.

Mais aujourd'hui, nous ne sommes plus que six membres, avec des enfants en primaire et des professions qui occupent entre 80 % et 100 % de notre temps hebdomadaire. De fait, nous avons de plus en plus de peine à mener nos projets à bout. Pourtant, nous avons plein d'idées : cafés parents sur des sujets d'éducation, soirées à thème, semaine sans écran...

Qu'attendons-nous de nos bénévoles ?

Nous nous réunissons une soirée par mois pendant deux heures environ pour faire un point sur les projets. Lors des grands événements, les bénévoles s'impliquent pendant une heure, ou plus s'ils le souhaitent, en fonction de leur disponibilité. Donc pas besoin de super-pouvoirs, juste d'un peu de temps, de bonne volonté, et l'envie de contribuer à l'épanouissement de nos enfants.

### Comment nous rejoindre ?

Rien de plus simple ! Il vous suffit de nous contacter par mail à :

→ [avullyaspada@gmail.com](mailto:avullyaspada@gmail.com)

En espérant vous voir nombreux à notre prochain comité !

### ■ Le Comité



“

La solidarité  
est la tendresse  
des peuples.

– Tomas Borge

## Mairie d'Avully

Chemin des Tanquons 40  
CH-1237 Avully

022 756 92 50  
info@avully.ch  
www.avully.ch



 facebook.com/communeavully  
 instagram.com/communeavully

## Horaires de l'administration

Lundi	9h – 12h
Mercredi	14h – 17h
Jeudi	15h – 18h